



Bibliothèque municipale

« Le Forum » - Jacky Aliventi



5, rue des Écoles - 57655 BOULANGE

Tel : 03.82.59.44.55 / Mail : leforum.boulang57@orange.fr

[f Bibliothèque municipale « Le Forum » - Jacky Aliventi / Boulange](#) | [Blog : lesillondeboulang.wordpress.com](#) 

Règlement intérieur

Le présent règlement est remis à tout adhérent, qui devra en prendre connaissance et en accepter les termes.

La bibliothèque est un service public chargé de contribuer aux loisirs, à l'information, à la culture, à la documentation de la population ainsi qu'à la conservation du patrimoine écrit.

Horaires d'ouverture au public (Période scolaire)

Horaires d'ouverture au public (Vacances d'hiver, de printemps, d'été et de la Toussaint)

Mardi: 15h00 – 18h00

Mercredi: 14h00 – 17h00

Mercredi: 10h00 – 12h00 / 14h00 – 18h00

Samedi : 9h00 – 12h00

Jeudi : 15h00 – 18h00

Samedi: 10h00 – 12h00 / 14h00 – 17h00

Fermeture annuelle pendant les vacances de Noël

Dans le souci d'un meilleur accueil des différents publics, des plages horaires spécifiques sont réservées à la venue des écoles maternelle et élémentaire de Boulange.

CONSULTATION

L'accès à la bibliothèque et la consultation sur place sont libres, gratuits et ouverts à tous.

INSCRIPTION

Une **inscription** est nécessaire pour emprunter des documents. Le prêt est consenti à titre individuel et sous la responsabilité de l'emprunteur, ou celle du responsable légal pour les mineurs.

La **cotisation annuelle** est fixée à 5 € par personne âgée de 18 ans et plus (adhésion au centre socioculturel « Le Sillon »). Elle est gratuite pour les enfants et adolescents, de 0 à 18 ans, ainsi que pour les étudiants et les personnes en difficulté (sans emploi, RSA, etc.). Cette cotisation n'est en aucun cas remboursable.

Les services proposés

LE PRÊT

Chaque lecteur peut emprunter **6 documents maximum** pour une durée de **4 semaines maximum** (sauf nouveautés : **2 semaines de prêt maximum**), répartis de la manière suivante :

- **4 livres** au choix, dont **2 nouveautés et/ou 2 BD maximum**.
- **2 magazines** au choix.

Les prêts peuvent être **prolongés de 2 semaines**, sur simple demande, à condition que **le(s) document(s) concernés ne soi(en)t pas réservés ou des nouveautés**.

Les **réservations de documents** indisponibles sont également possibles : elles doivent être adressées au personnel de la bibliothèque, lors de l'enregistrement des prêts.

Certains documents sont exclus du prêt : dictionnaires, encyclopédies, atlas, livres à toucher et ouvrages de références dans tous les domaines.

Chaque emprunteur s'engage à rendre les documents en bon état et dans les délais prévus. En cas de perte ou de détérioration grave d'un document, son remplacement sera facturé à l'emprunteur.

En cas de retard dans la restitution des documents, la bibliothèque pourra prendre des dispositions utiles pour assurer le retour des documents : lettres de rappel, suspension temporaire, voire définitive des prêts.

DIVERS

- ***La bibliothèque pourra également être le cadre de manifestations culturelles : spectacles (conteurs, troupes de théâtre, etc.), expositions, etc.***
- ***Les usagers sont tenus de respecter le calme à l'intérieur de la bibliothèque et aux abords.***
- ***Il est interdit de boire, manger et fumer dans les locaux.***
- ***Les animaux de compagnie sont priés d'attendre leurs maîtres à l'extérieur.***
- ***Le personnel est à la disposition des usagers pour les aider à utiliser les ressources de la bibliothèque ou pour tout autre renseignement.***
- ***Le personnel de la bibliothèque n'a pas la responsabilité des usagers.***

Le personnel de la bibliothèque est chargé de l'application de ces règles, dont un exemplaire est affiché en permanence dans les locaux, à l'usage du public.

Tout usager, par le fait de son inscription, s'engage à se conformer au présent règlement.

La Commune et le Centre socioculturel « Le Sillon » se réservent le droit de modifier ou de compléter le présent règlement, chaque fois qu'ils le jugent nécessaire.

Fait à Boulange, le 20.08.2019

La Présidente du Centre socioculturel,

Jacqueline LEROY

Le Maire,

Gaëtan COTICA